



C.D ARBITRAGE

Page 1

Bureau du 26 octobre 2021

Membres présents : MM. Jean-Christophe BRUNET. Serge BOURGEOIS. Laurent HURST. Johny MENANTEAU. Nicolas MILLET. Patrick MOREAU. Jean Pierre SORIGNET.

Invitée excusée : Mme Pierrette BARROT.

Invité : MM. Bernard VAILLANT (président de la CDA 16), Philippe PAULHAC (responsable des désignations CDA 16).

Traitement de la réserve technique

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courriel.

Ce délai est réduit à 48heures pour les matchs de coupes et challenges (Art.30, paragraphe 3 des règlements généraux de la ligue.

Étude de la réserve n°2 RT 2021-16

Match n°23629858 du 16 octobre 2021
Senior Départemental 2 Poule C :
JONZAC ST GERMAIN FC2-FONTCOUVERTE ALFC1

Score au moment du dépôt de la réserve : 3-1
Arbitre officiel de la rencontre : M. Dominique PADERN
Arbitre assistant 1 bénévole : M. William MARTIN
Arbitre assistant 2 bénévole : M. Christophe PIET
Délégué bénévole : M. Faical HEMARA

Réserve déposée à la 75^{ème} minute par le capitaine de l'équipe de FONTCOUVERTE ALFC 1, M. LEMERCIER Alexis.

Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre, courriel du club de JONZAC ST GERMAIN FC) les membres de la commission départementale d'arbitrage (CDA) jugeant en premier instance.

Considérant que la réserve n'a pas été confirmée par le club plaignant dans les 48 heures (jours ouvrables) comme le stipule l'article 186, paragraphe 1 des règlements généraux.



C.D ARBITRAGE

Page 2

En conséquence, la CDA déclare la réserve irrecevable sur la forme. Elle rappelle à l'arbitre qu'en tant qu'arbitre assistant spécifique, il n'aurait pas dû suppléer l'arbitre central absent et qu'il aurait dû être fait l'application de l'article 20 § B du règlement seniors masculins

Elle transmet le dossier à la commission départementale des championnats, coupes et challenges pour suite à donner.

Début de la réunion du bureau

Nicolas MILLET, président de la commission souhaite la bienvenue à son homologue de la Charente M. Bernard VAILLANT, accompagné de M. Philippe PAULHAC, chargé des désignations des arbitres.

1. Approbation du procès-verbal n°4 du 21 septembre 2021.

Le procès-verbal est adopté par l'ensemble des membres présents.

2. Points sur les effectifs et sur les groupes d'observateurs/arbitres.

À ce jour, nous comptons 140 arbitres désignables.

National : 2 arbitres.

Régional : 23 arbitres.

Départemental : 115 arbitres.

Les groupes d'observateurs/arbitres ne sont pas tous encore finalisés car ils restent quelques promotions accélérées à terminer, néanmoins les observations ont commencé. Les tableaux des groupes seront mis en ligne très rapidement.

3. Retour sur la formation arbitre FUTSAL.

3 candidats présents, 2 excusés. Patrick MOREAU responsable du pôle se félicite de la qualité des travaux et de l'intérêt porté par les participants mais regrette l'absence des clubs de FUTSAL qui pouvaient se joindre à la formation (un courriel avait été adressé sur leur messagerie officiel et l'annonce de cette formation était en ligne sur le site du district). Il précise que les 2 arbitres excusés ne pourront pas officier cette saison du fait qu'ils n'ont jamais officiés dans cette pratique. A noter également, que M. Nicolas COUTE arbitre FUTSAL spécifique en titre vient compléter l'effectif. Ces arbitres ont déjà commencé à diriger des rencontres de la 1^{ère} phase du championnat départemental depuis le 20 octobre.

4. Retours sur les réunions décentralisées et préparation de l'examen théorique.

Participation moyenne sur les trois centres, le test théorique aura lieu le samedi 29 octobre 2021. Les intéressés ont été convoqués via leur messagerie personnel et celle de leur compte « portail de officiels ». Les 70 questions préparées lors de ces rassemblements sont également à la disposition des arbitres sur leur portail. Une session de rattrapage sera organisée le dimanche 14 novembre 2021 en même temps que celle du test physique.



C.D ARBITRAGE

Page 3

5. Courriers.

Courriel du club des Diables rouges de CHATELAILLON BCY, pris connaissance.
 Courriel du club du FC Canton de MIRAMBEAU, pris connaissance.

6. Tour de table.

Nicolas MILLET nous annonce qu'un Kit d'oreillettes est proposé à la vente par la commission régionale d'arbitrage à destination des arbitres de la LFNA.

Jean Pierre SORIGNET dresse un bilan des changements d'arbitres qu'il a opéré lors de ces dernières semaines. Beaucoup de difficultés en raison d'un manque d'arbitre et de nombreuses rencontres le samedi empêchant d'équilibrer les désignations sur le weekend.
 Nos amis charentais nous précisent qu'ils éprouvent les mêmes difficultés.

Laurent HURST nous informe que deux de nos jeunes filles ont ou, vont officier en championnat de France Féminin de division 2. Mathilde MARECHAL le 29 septembre 2021 en qualité d'assistante 2 lors de la rencontre MERIGNAC ARLAC E - FF NIMES METRO G 1 et Lisa GINDRAU convoquée le 7 novembre 2021 pour MERIGNAC ARLAC E – RODEZ AVEYRON 1.

Bernard VAILLANT présente le protocole d'échanges d'arbitres fait avec le district de la Dordogne. Les membres de la commission sont favorables à ce que la même chose se fasse avec notre district. Ce dernier sera mis en place à partir du mois de janvier.

La séance est levée à 22h00.

Nicolas MILLET

Jean Christophe BRUNET

Le président de la CDA

Le secrétaire de la CDA